

SPECIAL ASSISES

www.refonteservicepublic.presidence.pf

# Te rata

servir le citoyen



Ciment de toute société, expression de nos solidarités et soutien au développement économique, social et culturel, le service public est omniprésent, concerne tout le monde, fait couler beaucoup d'encre, et paradoxalement reste très peu connu, sujet à des critiques et à des attentes contradictoires et excessives.

Qu'en est-il exactement du service public du pays aujourd'hui ? Quel est son rôle ? Quelles sont ses actions ? Quels sont ses moyens et ses coûts ? Nous devons en faire le point tous ensemble. Il s'agit d'abord d'un devoir de rendre compte de l'utilisation faite de l'argent public. Cela est déjà fait tous les ans au travers des rapports du président à l'assemblée de la Polynésie française. Mais ces documents restent trop méconnus et inexploités. Allons plus loin et débattons de ces restitutions pour dépasser les conclusions hâtives et les « il suffit de... » en guise de remèdes.

Pourquoi parler de remèdes ? Serait-on malade ? Oui, bien sûr et nous le savons tous. La société tout entière n'en peut plus de payer toujours plus d'impôts, de taxes, de cotisations. Nos entreprises s'essouffent, nos familles sont en difficulté croissante. Il faut un frein à tout cela, et même, il faudrait arriver à prélever moins pour permettre une nouvelle dynamique de notre économie.

Mais dans le même temps, de toutes parts les attentes de chacun envers le service public restent égales, si elles ne croissent pas, en particulier pour les dispositifs d'aide.

L'équation complexe à résoudre est donc celle-ci : un service public moins coûteux, qui pèse moins lourd dans notre économie, et pourtant, plus présent, plus accessible, plus compréhensif pour chacun de nous, citoyen ou entreprise. Nous faisons le pari que c'est possible, avec un maître mot : la performance ! Ce terme bien connu des milieux de l'entreprise privée doit devenir familier du secteur public également et non plus être considéré comme une mode déplacée voire une offense !

De quoi s'agit-il ? Tout simplement de prendre le plus grand soin de chaque franc public dépensé. De s'assurer que l'action envisagée ou déjà réalisée est pertinente : qu'elle produit les effets attendus d'elle. D'organiser les modes d'intervention de la manière la plus rationnelle possible. Bien entendu, de faire la chasse au gaspillage et bien plus encore la chasse aux détournements. D'avoir une démarche permanente de vérification, de suivi et d'évaluation pour corriger les erreurs et toujours perfectionner le service public.

En fondement de cette démarche de performance, il nous faut définir un cap : quel service public, pour quel projet de société ? Les assises du service public, dont le coup d'envoi est donné le 10 mai prochain, vous invitent à ce questionnement fondamental. Venez nombreux participer à la définition du périmètre de notre service public, de ses priorités et des modes d'action à privilégier. Il vous suffit de vous inscrire pour participer aux ateliers : [www.refonteservicepublic.presidence.pf](http://www.refonteservicepublic.presidence.pf)

A bientôt et bonne lecture !  
la rédaction de "Te Rata"

## Sommaire

Edito

Programme et organisation  
des Assises du service public

Refonte du service public  
Acteurs et enjeux

Notions fondamentales  
Intérêt général et service public

Annexes

# Ouverture, conférences et tables rondes

<b>MARDI 10 MAI</b> <b>OUVERTURE DES ASSISES</b>	» <b>GRAND CHAPITEAU DU QUARTIER BROCHE</b> <b>AVENUE POUVANAA A OOPA</b> 08 h 00 : Discours officiels 08 h 40 : Enjeux des assises du service public 09 h 30 : Dynamisme économique et administration en Polynésie 10 h 00 : Le service public du Pays 10 h 45 : L'avis du CESC 11 h 15 : La perception des usagers et des professionnels sur le service public
<b>MARDI 10 MAI</b> <b>CONFERENCES</b>	» <b>AMPHITHEATRE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTE</b> <b>MAMAO</b> 16 h 00 : La démarche de modernisation de l'Etat 17 h 00 : La e-administration 18 h 00 : La gestion des dépenses publiques au service de l'action publique
<b>MERCREDI 11 MAI</b> <b>CONFERENCES</b>	» <b>AMPHITHEATRE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTE</b> <b>MAMAO</b> 16 h 00 : Les modes d'exercice du service public 17 h 00 : L'agent public 18 h 00 : Les missions de réglementation et de contrôle
<b>JEUDI 12 MAI</b> <b>TABLE RONDE</b>	» <b>AMPHITHEATRE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTE</b> <b>MAMAO</b> 16 h 30 : Notre capacité à créer des richesses (système économique)
<b>VENDREDI 13 MAI</b> <b>TABLE RONDE</b>	» <b>AMPHITHEATRE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTE</b> <b>MAMAO</b> 16 h 30 : Répartition des richesses et équilibres budgétaires et financiers

## Ateliers - débats - élaboration d'un plan d'action

**DU MARDI 17 MAI**  
**AU MERCREDI 1ER JUIN**  
**TRAVAUX EN ATELIERS**



- Les inscriptions sont ouvertes à tous et se feront en ligne sur [www.refonteservicepublic.presidence.pf](http://www.refonteservicepublic.presidence.pf) ou sur place lors de l'ouverture, des conférences et des tables rondes.

**Clôture des inscriptions aux ateliers le vendredi 13 mai 2011.**

- Le nombre d'ateliers sera fonction du nombre d'inscrits. Chaque atelier sera limité à 15 participants.

- Chaque atelier traitera des **questions suivantes** :

- o **Quel périmètre pour le service public du pays ? Quelles priorités d'intervention ?**
- o **Quelles organisations et quelles modalités d'intervention du service public ?**
- o **Comment optimiser l'action publique et l'administration de la Polynésie française ?**

- Les débats des ateliers seront organisés en 6 séances étalées sur 3 semaines :

les mardis 17, 24 et 31 mai, les jeudis 19 et 26 mai et le mercredi 1er juin.

Les séances se dérouleront de 16 h 30 à 19 h 00.

Le lieu de chaque atelier sera précisé ultérieurement.

**JEUDI 23 JUIN de 08h30 à 12h00**  
**RESTITUTION GENERALE**

GRAND CHAPITEAU DU QUARTIER BROCHE -  
AVENUE POUVANAA A OOPA

*Programme et  
organisation des  
Assises du service  
public*

# LA REFONTE DU SERVICE PUBLIC

## Les acteurs et les enjeux

Les assises du service public débuteront le 10 mai 2011. Elles ont pour première ambition de permettre à l'ensemble des composantes de notre société de s'approprier le processus de refonte du service public afin de :

- **délimiter le périmètre et les priorités d'intervention du service public de la Polynésie française ;**
- **définir l'organisation du service public et les modalités d'intervention de l'administration ;**
- **fixer les pistes d'optimisation de l'action publique et de l'administration de la Polynésie française.**

### QUI SONT LES ACTEURS DE LA REFONTE DU SERVICE PUBLIC ?

Il s'agit d'une « affaire trop sérieuse » pour ne la confier qu'à la seule initiative de l'administration du Pays.

Par son contenu et ses incidences sur le futur des populations, la question de la refonte du service public doit bénéficier de la participation du monde associatif ainsi que des institutions et des confessions religieuses. La question première est bien celle du « faire quoi ? ». Quels sont les actes à demander aux autorités publiques ? Quels sont les résultats à attendre des administrations publiques ? Les conclusions des Etats généraux de l'Outre-mer, en 2009, apportent à cet égard un éclairage des plus utiles.

La réalité du service public est le fruit du mariage entre les moyens ouverts par la contribution de tous et la qualité de l'administration qui en est faite. Il s'agit donc bien de la question du « comment faire ? ». Cette question peut être éclairée par la contribution des experts de l'administration mais également de la société civile. Il s'agit de prendre en compte les préconisations du rapport de la mission d'assistance dépêchée en 2010 par le gouvernement Fillon.

Quoi faire ? Comment le faire ? A ces deux questions il faudra impérativement adjoindre la question « Avec quoi le faire ? ». Quelle sera la capacité de notre système économique à supporter le coût présent et les coûts à venir de l'ensemble des actes qui incarnent et donnent sens, au quotidien, à la notion de « service public ». La contribution des représentants des entreprises et des syndicats de salariés prendra toute son importance afin non seulement de débattre du changement de modèle économique et de la capacité présente et à venir de notre économie à créer de la richesse mais également du mode de répartition de cette richesse.

### QUELS SONT LES ENJEUX DE LA REFONTE DU SERVICE PUBLIC ?

L'obligation la plus immédiate faite au pays est bien d'engager un véritable redressement budgétaire. Le calendrier ouvert par les travaux de la mission d'assistance nous donne jusqu'à l'année 2014. Il s'agit là moins d'une cause centrale de la nécessité de la refonte du service public que de la raison de son accélération.

La refonte est une nécessité plus ancienne encore que la crise que nous connaissons depuis maintenant près d'une décennie. Aujourd'hui, la détérioration de nos comptes publics se traduit à la fois par une réduction de notre capacité à soutenir un niveau suffisant d'investissement public mais, également, à préserver un niveau de trésorerie suffisant pour assurer les dépenses obligatoires et le bon versement des salaires des agents publics.

L'exigence d'une modernisation de notre gouvernance n'est pas un simple thème de débat mais bien la prise en compte lucide et responsable de la nécessité d'une remise en cause de tout un système qui est à l'agonie.

L'amélioration de notre gouvernance impacte directement l'évolution de la notation donnée à la dette de la Polynésie française. Il est urgent de corriger la dégradation de cette notation que nous connaissons depuis plusieurs années. Elle a pour conséquence non seulement d'affaiblir la capacité du pays à obtenir les prêts nécessaires au financement de l'investissement public mais également d'affaiblir la capacité de l'ensemble des acteurs publics à obtenir des délais de paiement même pour des commandes privées.

Le redressement de la Polynésie française est une nécessité pour tous. Il doit être également l'œuvre de tous.

Les assises du service public constituent une étape dans le processus de redressement de notre pays et doivent participer à sa juste mesure, et selon les vœux des Etats généraux de 2009, à la construction d'un nouveau projet de société pour la Polynésie française. La journée de restitution programmée le 23 juin 2011 sera l'occasion d'une synthèse qui permettra d'engager les réformes à entreprendre sur certainement toute la décennie.

Ces nouvelles orientations à forger pour notre futur devront être nourries des premières conclusions qui ressortiront de ces Assises. Elles revêtent donc une importance cruciale. Leurs chances de réussite reposent essentiellement sur la qualité de la participation de tous.

# QUELQUES NOTIONS FONDAMENTALES

## Intérêt général et service public

Il est apparu utile de définir ce qu'est la notion de service public et celle d'intérêt général tant elles sont des notions clés de nos travaux. Fréquemment utilisées, parfois confondues ces deux notions traversent le débat public de manière récurrente.

### **L'intérêt général : une valeur fondamentale**

L'intérêt général est en France depuis la Révolution au cœur des réflexions politique, philosophique et juridique. De nombreux auteurs de droit public s'accordent à dire que l'intérêt général doit être entendu comme la « satisfaction de l'intérêt de la communauté des citoyens dans son ensemble » ou comme « les intérêts, valeurs ou objectifs qui sont partagés par l'ensemble des membres d'une société » ou encore comme « une situation qui procure un bien-être à tous les individus d'une société ».

L'intérêt général fonde l'action publique, en légitime les activités et trouve donc sa justification dans la recherche de ce qui est « bon pour le Peuple » d'après les révolutionnaires de 1789. Il a effectivement pour corollaires l'utilité publique, l'ordre public et le domaine public. L'intérêt général, sans avoir à proprement parler valeur constitutionnelle (il ne figure pas dans la Constitution contrairement aux Constitutions espagnole et portugaise par exemple), est la clef de voûte du droit public français. C'est à la Loi, expression de la volonté générale, de définir l'intérêt général dans le cadre duquel va s'exercer, sous le contrôle du juge, l'action des pouvoirs publics.

Ainsi, c'est autant dans le respect que sur le fondement de l'intérêt général que l'administration va agir. C'est l'intérêt général qui fonde en droit et en légitimité les prérogatives exorbitantes du droit commun de la puissance publique. Mais les prérogatives de puissance publique imposent aussi à l'administration en contrepartie un certain nombre de sujétions. L'intérêt général doit ainsi composer avec les libertés publiques et les intérêts particuliers.

La notion d'intérêt général (ou ses corollaires, l'utilité publique et l'ordre public) irrigue l'ensemble du droit public français au travers des grandes notions que sont le service public, les travaux publics, le domaine public...

C'est en référence à l'intérêt général ou à l'utilité publique que peuvent être prononcées les expropriations ; le domaine public recouvre l'ensemble des biens qui sont affectés aux usagers ou qui sont aménagés dans ce but ; les ouvrages publics font référence à l'idée d'intérêt général puisque la jurisprudence les définit comme un bien immobilier par nature ou par destination « appartenant à une personne publique et affecté soit à l'usage du public, soit à une structure publique, ou à un but d'utilité générale » ; les travaux publics sont exécutés « pour le compte d'une personne publique et dans un but d'utilité générale ».

Ainsi, l'intérêt général est une notion qui désigne la finalité des actions qui intéressent l'ensemble d'une population. L'intérêt général s'apprécie à l'échelle d'une communauté ou d'un pays dans son ensemble. Il est porteur des valeurs, des objectifs et des intérêts qui sont partagés par l'ensemble des membres d'une société.

*L'intérêt général:  
une valeur  
fondamentale*

# QUELQUES NOTIONS FONDAMENTALES

## Intérêt général et service public *(suite)*

### **Le service public : l'organisation de l'action publique**

Le service public se définit généralement comme la prise en charge d'une activité par une personne publique dans un but d'intérêt général. Le service public se conçoit alors comme une activité qui consiste à satisfaire des besoins collectifs. Celle-ci peut être déléguée à une personne publique comme à une personne privée. Cependant un service public relève toujours, directement ou indirectement, d'une autorité publique.

On retiendra que le fondement de la notion de service public est que certaines activités considérées comme essentielles et stratégiques doivent être gérées selon des critères spécifiques pour permettre un accès à tous et contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale, culturelle et économique de la société. Ces activités doivent donc échapper à la logique du marché et à la recherche du profit.

La notion de service public peut se définir comme une activité exercée soit directement par l'autorité publique qui en a la compétence (Etat, collectivité territoriale ou locale) soit indirectement mais sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général. La santé, l'enseignement, les réseaux de transports, la distribution de l'eau, l'assainissement sont des exemples d'activités de service public.

Certaines de ces activités sont liées à la souveraineté de l'Etat (activités dites régaliennes comme la justice, la police, la défense) ou pour ce qui nous concerne à une compétence de droit commun prévue par notre statut (finances, emploi, régulation, contrôle...). D'autres relèvent du secteur marchand et entrent dans le cadre d'activités dites à caractère industriel et commercial.

Néanmoins on signalera que le service public remplit quatre fonctions principales. On distingue les finalités d'ordre et de régulation, celles ayant pour but l'action sanitaire et sociale (protection sociale et sanitaire, solidarité et cohésion), celles à vocation éducative et culturelle (l'enseignement, la recherche, service public audiovisuel...) et celles à caractère économique.

**Les trois grands principes auxquels sont soumises les missions de services publics sont la mutabilité (capacité d'adaptation aux conditions et aux besoins), l'égalité (dans l'accès au service et dans les tarifs) et la continuité.**

Par extension, le service public désigne aussi l'organisme, la structure qui a en charge la réalisation de cette activité. Cela peut être une administration, une collectivité locale, un établissement public ou une entreprise de droit privé qui s'est vu confiée une mission de service public (dans ce dernier cas, la mission de service public peut prendre diverses formes : concession, licence, franchise, cahier des charges...).

Cette définition dite organique prête parfois à confusion car l'expression service public désigne **deux éléments différents : une mission, qui est une activité d'intérêt général, et un mode d'organisation consistant, de façon directe ou indirecte, à faire prendre en charge ces activités d'intérêt général par des personnes publiques ou privées.** Les organismes ou les structures ne sont que les opérateurs d'une mission de service public.

On préférera parler, lorsque l'on cible particulièrement les organismes ou les structures publiques, de secteur public.

### **Le secteur public comprend trois composantes :**

- les administrations (services, directions,) qui prennent en charge des activités d'intérêt général ou de contrôle ;
- les établissements publics qui assument la gestion d'une mission de service public spécifique en vertu d'un texte particulier ;
- les entreprises publiques, c'est-à-dire les entreprises dans lesquelles une personne publique détient la majorité du capital.

Le périmètre du service public (c'est à dire toutes les activités de service public qu'elles soient assurées par des organismes publics ou des organismes privés) est plus large que celui du secteur public.

*Le service public :  
l'organisation de  
l'action publique*

# ANNEXES

## Liens utiles

[www.refonteservicepublic.presidence.pf](http://www.refonteservicepublic.presidence.pf)

[www.presidence.pf](http://www.presidence.pf)

[www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)

[www.cesc.pf](http://www.cesc.pf)

[www.hiroa.pf](http://www.hiroa.pf)

### L'équipe RSP

Chef de projet : *Yolande VERNAUDON*

Co-pilote : *Steeve RAOULX*

Equipe permanente :

*Liliane COMBE*

*Matahiarii COULON - Eric DEAT - Xavier DEPORTE*

*Henriette FAREMIRO - Mireille GARNIER - Gilbert GUIDO*

*Jean Marie SAVIO - Louis SAVOIE - Nicole TERRAILLON*

*Gérard VANIZETTE*

